Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260324-2026_03_20_01-DE

Vendredi 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombre de votants	15
Date de la convocation	16 Mars 2026

PRESENTS	HOUEIX Raymond	MONNIER Karine	TRIBALLIER Joël
	POISSEMEUX Emmanuelle	BROHAN Hervé	LE BRUN Delphine
	LE COURTOIS Anthony	BOURHIS Typhaine	RETO Ronan
	LE NOCHER Delphine	BOLAN Alexandre	TOUZÉ Maëlle
	LE GUILLANTON Hippolyte	PAUL Aurélie	BOURHIS Antoine
ABSENTS			
EXCUSES			
NON EXCUSES			

Désignation du secrétaire de séance : Karine MONNIER

Nombre d'adjoints

Délibération 2026-03-20-01

Sous la présidence de Monsieur Raymond HOUEIX élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 24 mars 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

MAIRIE DE LE COURS (35) MORBIHAN
Raymond HOUEIX
MAIRE

Karine MONNIER
La secrétaire de séance